

aa							afa
Date							
Visa							
24. DEZ. 1991							
Ref.							

((((MUR02633 BRNA4876
UR AMMOSCOUO
.BERNEDA

BERN 23.12.91 18:40 U R G E N T

6348
COPIE POUR INFORMATION A L'AMBASSADE DE SUISSE, MOSCOU

ETATPRIORITE
SON EXCELLENCE
MONSIEUR MIRTCHA IVANOVITCH S N E G U R
PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DE MOLDAVIE

EXCELLENCE,

J'AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QUE LE CONSEIL
FEDERAL SUISSE A PRIS, LE 23.12.1991, LA DECISION SUIVANTE : LA
SUISSE RECONNAIT L'INDEPENDANCE ET LA SOUVERAINETE DE LA
REPUBLIQUE DE MOLDAVIE ET SOUHAITE ENTRER EN RELATIONS DIPLOMA-
TIQUES AVEC ELLE. EN VOUS ADRESSANT MES PLUS VIVES FELICITATIONS,
JE FORME MES VOEUX CHALEUREUX POUR LA PROSPERITE DE VOTRE PAYS ET
OU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE DE MOLDAVIE.

RENE FELBER
ACTUEL VICE-PRESIDENT ET PRESIDENT DES LE 1ER JANVIER 1992
DE LA CONFEDERATION SUISSE

17:42 23 DEC 91
)))